

PROJET D'ACCES A L'INFORMATION JURIDIQUE NUMERIQUE



RAPPORT FINAL 2021-2025

RAPPORT ANNUEL DU PROJET ACCES A L'INFORMATION JURIDIQUE NUMERIQUE	
Bailleur de fonds	Ambassade du Royaume des Pays Bas
Intitulé du Projet	Le numérique au service du renforcement du système judiciaire au Burundi et d'un meilleur accès à ses droits pour la population de Makamba
Numéro du contrat	4000004812
Consortium	CORDAID-BSF-AUXFIN
Zone d'intervention	Makamba et Bujumbura Mairie
Nom de l'organisation qui rapporte	Cordaid
Période rapportée	D'août 2021 à janvier 2025
Date de transmission	15 avril 2025

Table des matières

I.	Introduction.....	1
II.	Contexte opérationnel	2
III.	Progrès de réalisation des résultats par rapport à la théorie de changement et des indicateurs	2
IV.	Impact et leçons apprises	7
V.	Lien entre le progrès programmatique et le rapport financier	8
VI.	Suivi et coordination	8
a.	La coordination	8
b.	Les mécanismes de suivi-évaluation	9
c.	Analyse de la progression des indicateurs	9
VII.	Mise à jour de la matrice des risques.....	9
VIII.	Défis rencontrés et solutions proposées.....	11
IX.	Description des acquisitions	11
X.	Conclusion.....	11
XI.	ANNEXES.....	12

I. Introduction

Le projet « *Le numérique au service du renforcement du système judiciaire au Burundi et d'un meilleur accès à ses droits pour la population de Makamba* » a été exécuté dans un **système judiciaire burundais** confronté à des problèmes structurels qui fragilisent le respect des droits de la population et rendent souvent complexe le travail des professionnels de la justice. Les services légaux existants dans les communautés sont insuffisants, de faible qualité, avec des procédures longues, et des coûts exorbitants qui sont au-dessus des moyens des populations les plus vulnérables.

A ces systèmes judiciaires fragiles s'ajoute **un déficit d'accès à l'information** et aux ressources documentaires juridiques pour les acteurs de la justice et pour la population. Mis à part dans les facultés de droit et quelques organismes publics, il n'existe que très peu de bibliothèques et de librairies juridiques spécialisées. Cette faible accessibilité des professionnels de la justice (juges, magistrats, etc.) à l'information juridique, affecte aussi souvent la qualité des jugements (jugement non motivé) et d'autres services rendus à la population. Les **difficultés de connexion à Internet** pour les professionnels posent par ailleurs le problème de l'accès aux ressources en ligne pourtant nombreuses et de plus en plus ouvertes à une consultation gratuite.

L'**accès au droit et à la justice** reste donc un défi de taille pour les populations vulnérables burundaises.

Le projet d'accès à l'information juridique numérique visait par conséquent le renforcement de l'accès à l'information juridique pour les institutions judiciaires en charge de l'offre de la justice (magistrat(e)s, juges, etc.), celles en charge de la demande de la justice (les acteurs d'aide juridique) et les populations de la province de Makamba, à travers des outils numériques innovants prenant en compte les besoins des femmes et des groupes vulnérables.

Ainsi, Cordaid, Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et Auxfin Burundi avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas se sont mis ensemble pour renforcer l'accès au droit et à la justice pour la population de la province de **Makamba** via la mise en œuvre d'un projet pilote d'accès à l'information juridique.

Dans le cadre dudit consortium, **Cordaid** avait la charge principale de préparer toutes les actions nécessaires liées à l'acquisition des contenus juridiques c'est-à-dire l'information juridique y compris sa validation par les autorités du ministère de la Justice avant son intégration dans les outils numériques innovants ainsi que la coordination de l'action.

BSF avait la responsabilité principale d'intégrer les contenus dans les outils numériques innovants (BJV et carte Kajou), de les déployer et de former les utilisateurs dans toutes les zones d'intervention du projet. **Auxfin** quant à elle, avait la responsabilité d'intégrer l'information juridique dans l'application numérique communautaire « le Legal coach », de former et encadrer les membres des G50 et les conseils des notables collinaires à l'utilisation de l'application et d'organiser des sensibilisations dans la communauté.

Le but de ce projet pilote était d'agir de façon que les **professionnel(le)s de la justice formels et informels** soient mieux formé(e)s et informé(e)s et puissent avoir **un accès libre, gratuit et de qualité à l'information juridique** pour pouvoir assurer aux citoyennes et aux citoyens un meilleur accès aux services judiciaires et que **la population (à travers les G50) soit sensibilisée à ses droits** et aux mécanismes existants en cas de litige juridique. L'objectif global de l'action était le renforcement du système judiciaire et d'un meilleur accès à la justice pour la population de Makamba ».

Le présent rapport narratif final couvre la période d'août 2021 à janvier 2025. Il décrit (1) le contexte opérationnel du projet, (2) le progrès des réalisations pour atteindre les résultats escomptés par rapport à la théorie de changement, (3) l'impact et les leçons apprises, (4) le lien entre le progrès programmatique et le rapport financier, (5) le suivi et coordination du projet, (6) l'actualisation des risques (7), les défis rencontrés et solutions de mitigation, (8) la description des acquisitions et enfin qu'une (9) conclusion. .

II. Contexte opérationnel

Le projet a été mis en œuvre dans un contexte opérationnel très complexe au niveau politique, institutionnel et programmatique. Au niveau politique et institutionnel, le remaniement ministériel du 19/11/2021 et le changement du ministre de la Justice¹ a entraîné des répercussions sur le démarrage effectif du projet. En effet, le nouveau ministre de la Justice a souhaité réorienter le projet en tenant compte de la dynamique du gouvernement de prioriser le renforcement de l'institution du conseil des notables collinaires qui venaient d'être mise en œuvre par le gouvernement à travers la loi N°1/03 du 23/1/2021. De plus, à travers la table ronde organisée par la primature à l'intention des partenaires techniques et financiers et organisations internationales non gouvernementales au cours de l'année 2022, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de mettre en place une nouvelle dynamique d'encadrement des interventions des ONGs. Ainsi, une nouvelle approche du gouvernement d'imposer une planification collégiale avec les ONGs dès la conception des projets ont été une exigence pour le gouvernement. Cette nouvelle approche du gouvernement et en particulier celle du ministère de la Justice a eu de répercussions négatives sur la planification des ONGs et en particulier sur celle du présent projet. En vue de s'aligner sur la nouvelle politique et avant de donner son approbation de démarrage du présent projet, le ministère de la Justice a recommandé à Cordaid au niveau programmatique de revisiter la planification et la budgétisation du présent projet pour les orienter aux priorités du ministère. Cette recommandation a été suivie par des discussions avec les bailleurs qui ont abouti à la réallocation du budget qui tient compte des besoins des conseils des notables. Toutes ces discussions ont occasionné un retard de démarrage de plus d'une année.

III. Progrès de réalisation des résultats par rapport à la théorie de changement et des indicateurs

Au début, la planification des activités n'a pas été exécutée conformément aux prévisions à cause des blocages institutionnels ainsi que d'autres défis opérationnels (pénurie du carburant, etc.). Mais depuis le mois de juin 2023, plusieurs activités ont été réalisées. Certaines étaient en rapport avec la mise en place des comités techniques, tandis que d'autres étaient en rapport avec le développement des contenus, le renforcement des capacités et la coordination des acteurs, la numérisation des contenus juridiques et le déploiement des kits des BJV², la poursuite de la mise en place des groupements de 50 ménages (G50) et le renforcement des capacités des membres des G50³.

D'avantage, les activités réalisées au cours de cette période de rapportage s'alignent sur la théorie de changement développée au début du projet : Cette dernière s'articule autour des **trois**

Trajectoire n°1 : Un accès à l'information juridique numérique amélioré pour les structures de justice formelle.

trajectoires à savoir **(1)** l'amélioration d'accès à l'information juridique pour les structures de la justice formelle, **(2)** renforcement des capacités et amélioration d'accès à l'information juridique des structures de justice formelle ainsi que **(3)** l'amélioration de la gestion des conflits foncier par l'accès l'information juridique.

Cette trajectoire consistait dans la mise en place du contenu juridique à numériser ainsi que le renforcement des capacités des acteurs judiciaires en vue d'améliorer la gouvernance et les performances des magistrats. Cette trajectoire a été tracée grâce aux deux résultats suivants : Les acteurs judiciaires formels consultent et utilisent l'information juridique numérique (R.1.1) et les acteurs judiciaires formels améliorent la gouvernance et la redevabilité (R.1.2).

Résultat 1.1. : les acteurs judiciaires formels aux compétences renforcées offrent des services de qualité.

¹ Ministre Jeannine Nibizi a été remplacée par Domine Banyankimbona en 2021.

² BJV : bibliothèques juridiques virtuelles.

³ G50 désigne les groupements communautaires de 50 ménages qui s'assemblent pour résoudre les problèmes sociaux communs grâce à des outils innovants qui leurs aident à accéder à l'information fiable. Pour le cas des conflits sociaux, c'est l'application Legalcoach qu'ils utilisent.

Ce résultat visait l'amélioration des capacités des acteurs formels pour fournir des services de qualité à la population à travers la mise en place de l'information juridique ainsi que son accès par les acteurs judiciaires. Toutes les activités planifiées pour l'atteinte de ce résultat ont été réalisées. Il s'agit notamment de :

- Mise en place des comités techniques : 3 comités (CFPJ, CEDJ⁴, et la Cour suprême) qui avaient pour mission d'identifier, d'élaborer et de valider les contenus juridiques pertinents (textes de lois, jurisprudence, module de formation) à intégrer dans les BJV et cartes Kajou.
- 01 atelier d'identification des besoins sur le contenu des BJV et Carte Kajou auprès des magistrats de Makamba pour développer les thématiques qui répondent aux besoins réels identifiés.
- 03 ateliers de diagnostic approfondi des besoins et de définition du processus de développement des contenus juridiques (notamment les codes et lois du Burundi, les traités et les conventions internationales déjà ratifiées par le Burundi y compris la convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes ainsi que la jurisprudence en matière foncière etc.).
- 01 atelier de formation organisé à l'intention des membres des comités techniques et du staff du consortium sur l'Excel intermédiaire et Excel avancé dans le but de relever le niveau de leurs connaissances dans l'utilisation des outils numériques.
- Un atelier de formation spécifique sur la maintenance et la mise à jour des BJV à l'intention de 22 personnels du service ayant les TIC dans ses attributions et les points focaux des juridictions de Makamba ainsi que les informations du CEDJ.
-
- 15 ateliers d'analyse technique des conditions d'accueil et d'hébergement des BJV auprès des services techniques et centraux du ministère de la Justice, à la Cour Suprême, aux barreaux de Bujumbura et Gitega ainsi qu'aux juridictions de la province judiciaire de Makamba. Ces ateliers ont permis d'identifier les défis et la capacité liés à l'accueil des outils numériques. Parmi les défis identifiés figurent le nonaccès à l'électricité dans les communes de Kibago et Vugizo, et les conditions d'accueil des outils. En conséquence, des mesures de sécurité ont été prises avant le déploiement des BJV.
- 02 ateliers de présentation des résultats du diagnostic réalisé au sein des services techniques et centraux du ministère de la Justice ainsi qu'au niveau des juridictions ciblées par le projet.
- Élaboration d'une stratégie documentaire et d'une liste de contenus de base/référence adaptée aux besoins exprimés par les partenaires. Ce document a servi de feuille de route et cadrage durant toute la période du projet et qui détaille les besoins des bénéficiaires en matière d'information et contenus juridiques numériques.
- Appui technique par BSF au CEDJ dans la numérisation des contenus juridiques existants au CEDJ grâce à une imprimante multifonction.
- 16 BJV configurées et déployées par les équipes techniques de BSF vers 16 structures (Cabinet du ministère de la Justice, service des TIC de la modernisation des services judiciaires et d'archivage du ministère de la Justice, CFPJ, CEDJ, et auprès de la cour d'appel et des tribunaux de Makamba.
- 1787 cartes SD Kajou configurées et déployées vers les 16 structures susmentionnées.

Ce déploiement a été précédé par une série de formations du personnel (informaticiens, non informaticiens et cadres juristes du ministère de la Justice et de juridictions de Makamba) sur l'utilisation des contenus juridiques.

En sommes, les diverses activités ont permis d'atteindre 75% des acteurs judiciaires formels qui utilisent les contenus juridiques des BJV dans le traitement des litiges (indicateur 1.1.1.)

Résultat 1.2 : Les acteurs judiciaires formels améliorent la gouvernance et la redevabilité

En vue de renforcer les performances et la redevabilité des acteurs judiciaires, les activités suivantes ont été réalisées :

- Au total, 127 professionnels de la justice, dont 44 femmes, ont été formés sur l'utilisation et

⁴ CFPJ : centre de formation des professionnels de la justice

CEDJ : centre d'études et de documentation juridiques.

l'exploitation de la BJV. Cet effectif dépasse largement l'objectif initial de 60 participants, l'écart s'expliquant par l'inclusion du personnel d'appui, notamment des greffiers ainsi que les secrétaires des parquets du ressort de la Cour d'appel. Au sein de chaque structure une personne de référence a été désignée pour collecter et partager les données avec l'application kobocollect. Le pourcentage des professionnels formés (75.4 % d'acteurs judiciaires) qui utilisent les contenus des BJV dans le traitement des litiges a dépassé la cible du projet qui est de 70 %. De plus, le pourcentage de la maîtrise des outils a été de 91.7 % par rapport à la cible de 80%.

- 04 sessions de recyclage et de maintenance du matériel ont été organisées. Il est à préciser que l'approche de recyclage a garanti une utilisation continue et performante des ressources numériques, tout en soutenant le développement des compétences des utilisateurs de manière durable.
- 07 missions d'accompagnement et suivi post-formation des professionnels de la justice de la province de Makamba en vue de d'optimiser l'exploitation et utilisation de la BJV.
- 04 atelier de formation sur les techniques de rédaction judiciaire, déontologie des Magistrats, Mise en état des dossiers, Technique d'enquête et d'instruction à l'endroit de 63 magistrats (dont 18 femmes) de la province de Makamba.
- 03 missions d'audit des jugements auprès de 6 TR, 1 TGI et la CA⁵ de Makamba pour évaluer la qualité des jugements et décisions des acteurs judiciaires. Il ressort de cet audit que la qualité des jugements dans la province judiciaire de Makamba a augmenté de 40% à 70%.
- 02 Mission d'évaluation des performances des magistrats des juridictions de Makamba.

Cependant, concernant la performance des Magistrats de Makamba, **l'indicateur de résultat 1.2 n'a pas été entièrement atteint (42% contre la cible attendue de 80%)** il y a des améliorations à apporter notamment dans la communication des pièces à conviction, le classement des dossiers aux greffes, la réduction du volume des affaires, etc.

En sommes, sur cette trajectoire, des progrès significatifs dans l'atteinte des résultats ont été enregistrés. Toutes les activités planifiées ont été réalisées. Les sessions de formation ont conduit à des changements notables chez les bénéficiaires, notamment dans leur capacité à exploiter et utiliser de manière autonome les informations juridiques contenues dans les Bibliothèques Juridiques Virtuelles (BJV).

En effet, le niveau de satisfaction des justiciables par rapport aux services offerts par les juridictions est de 69 %. Ce niveau a été mesuré lors de l'évaluation finale du projet.

Trajectoire 2 : Des capacités opérationnelles renforcées et un accès à l'information juridique améliorés pour les structures d'aide légale.

En province Makamba, l'insuffisance des capacités opérationnelles des structures communautaires d'aide légale due à l'inexistence d'un cadre de coordination et d'un faible accès à l'information juridique ne leur permettait pas de bien fournir des services d'aide légale pérennes et de qualités aux vulnérables.

Le but de cette trajectoire était d'opérationnaliser les structures d'aide légale (Barreaux, Commission Episcopale Justice et Paix, Direction Provinciale pour le Développement Familial et Social...) dans la province de Makamba ainsi que l'amélioration des services d'aide juridique offerts aux vulnérables.

Résultat 2.1 : « Les structures d'aide légale dans la province de Makamba sont opérationnelles et offrent une assistance juridique aux personnes vulnérables ».

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées :

- 01 atelier d'identification des besoins sur le contenu des BJV pour les structures d'aide légale. Les besoins identifiés sont liés au renforcement des capacités sur les textes juridiques y compris les violences basées sur le genre.
- 02 ateliers diagnostic approfondi des besoins et de validation des contenus (identifiés lors de l'atelier de l'identification des besoins) avec le comités technique « aide légale ».

⁵ TR : tribunal de résidence,

TGI : tribunal de grande instance,

CA : Cour d'appel

- Un document stratégique élaboré adapté aux besoins exprimés par les acteurs d'aide légale. La stratégie documentaire a servi de feuille de route et cadrage durant toute la période de mise en œuvre du projet.
- 9 ateliers d'analyse technique des conditions d'accueil et d'hébergement des BJV auprès des structures d'aide légale de Makamba (DPDFS et ses antennes communales, Commission paroissiale Justice et Paix ainsi que le Centre Intégré de prise en charge des victimes de VBG)
- 1 atelier de présentation des résultats du diagnostic des besoins réalisé au sein des structures de justice informelle de Makamba
-
- Des séances de numérisation des contenus validés (notamment le code foncier, le code des personnes et de la famille, loi sur les VBG) par les comités techniques ad hoc et destinés aux BJV des structures d'aide légale.
- Un lot de contenus spécifiques (de 06 Paquets) aux structures d'aide légale validés, paramétrés et configurés dans les 9 BJV et déployés auprès des structures d'aide légale (7 DPDFS, CPJP et le centre intégré).
- 1213 cartes SD Kajou configurées et déployées vers les 9 structures susmentionnées et 3 universités ayant les facultés de droit.
- 09 missions de formation du personnel des structures d'aide légale (67 personnes dont 17 femmes) sur l'utilisation et l'exploitation des BJV
- 01 cadre de coordination des acteurs d'aide légale mise en place en province Makamba. Ce cadre rassemble plus de quarante associations, ONG et institutions étatiques DPDFS⁶ qui travaillent en province Makamba. Ce cadre de coordination offre un espace d'échange d'expérience et référencement des cas et de données entre acteurs.
- 03 mission de maintenance ont été organisées.
- 07 missions de suivi sur le terrain.
- 43 personnes des structures d'aide légale dont les capacités ont été renforcés dans la lutte contre les VBG, sur le droit des personnes et de la famille et sur la protection juridique des mineurs.
- 10 sites (dont 7 juridictions de Makamba et 3 DPDFS) ont été équipés en panneau solaire photovoltaïque et en système collecte des eaux pluviales (**SCEP**).

En référence à l'indicateur du résultat 2.1, toutes les structures d'aide légale ont été équipées (soit 10 structures contre 9) grâce à la bonne collaboration avec les autorités locales. Celles-ci ont compris le caractère innovant des BJV dans l'accès à l'information juridique et elles ont facilité leurs installations.

Les structures d'aide légale constituent un pont entre la demande et l'offre de la justice mais avec un soutien spécifique aux demandeurs de la justice. Après des séances d'identification des besoins et définition des contenus juridiques spécifiques aux structures d'aide légale de Makamba, le cadre d'échange et de coordination des acteurs d'aide légale a été mis en place. Ce cadre a permis d'améliorer l'orientation et le référencement des bénéficiaires en quête d'aide légale. En plus, des kits (09 BJV) et 1213 cartes Kajou ont été déployés auprès des acteurs d'aide légale de la province de Makamba pour leur exploitation et usage. L'enquête de satisfaction a révélé que :

- 80 % des pourvoyeurs (fournisseurs) d'aide légale déclarent avoir amélioré leur prestation grâce au renforcement des capacités et à l'accès aux BJV atteignant ainsi 80% de l'objectif initial.
- Les structures d'aide légale ont traité 412 cas des VBG dont 14% concerne les violences sexuelles.
-

Trajectoire 3 : la gestion des conflits communautaires améliorée par l'accès à l'information juridique numérique pour la population de Makamba.

L'approche communautaire « G50 » a été initiée par Auxfin et permet à la communauté (réunie au

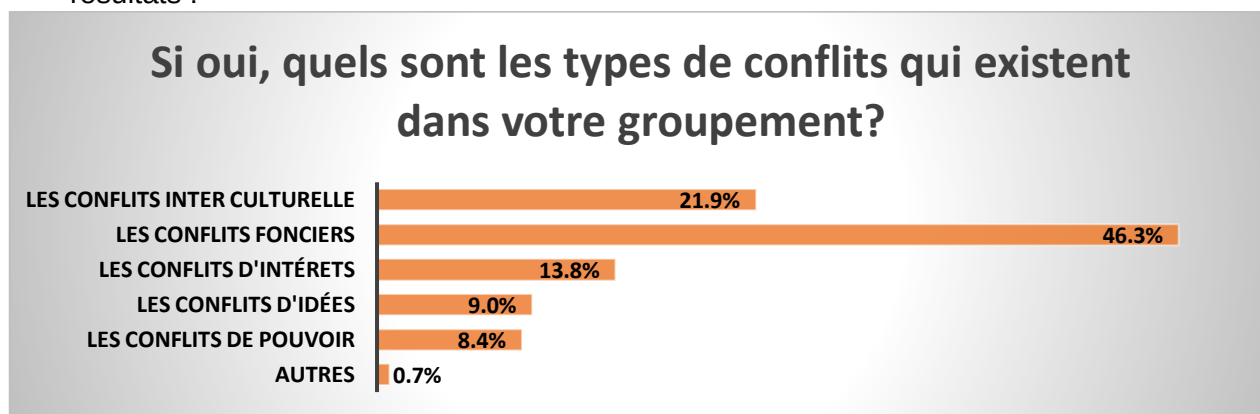
⁶ DPDFS: Direction provinciale au Développement familial et social

sein des groupes G50) d'accéder à l'information juridique dans un laps de temps relativement court grâce à l'application « Legalcoach ». Du coup, cette approche permet une meilleure connaissance des textes juridiques usuels et partant de réduire les conflits entre les membres du même groupe et entre ceux-ci et le reste de la communauté. Ainsi, les membres des G50 (50 ménages) ont contribué à la résolution des conflits tout en référant les cas complexes vers les institutions compétentes **(Résultat 3.1)** ou vers les conseils des notables collinaires **(Résultat 3. 2.)** grâce au renforcement de leurs capacités et de leur accès à l'information juridique.

A cet effet, les actions suivantes ont été réalisées :

- La constitution des G50 en collaboration avec les chefs collinaires a permis la mise en place de 1580 G50 dans les 6 communes de la province de Makamba, chiffre qui dépasse largement les 1445 G50 prévus dans la planification initiale.
- 01 enquête communautaire réalisée a été effectuée dans le but d'identifier les besoins juridiques réels éprouvés par les membres des G50 au sein de la communauté.

Sur les 1570 G50 disponibles dans la province de Makamba, 1158 G50 ont répondu aux questions, ce qui représente environ 74% des G50. Une des questions de l'enquête était de savoir les types des conflits qui existent dans la communauté dont voici ci-dessous les résultats :



Ainsi, ce graphique, montre qu'en province Makamba, les conflits fonciers viennent en première position.

- Développement du format des contenus : Le prototype de l'application LegalCoach qui contient les qualités techniques et les caractéristiques de fonctionnement de l'application a déjà était conçu en 2023. En 2024, les données juridiques ont été intégré dans les tablettes contenant l'application Legalcoach pour entamer son exploitation par les conseils des notables et la communauté à travers les G50. **Au total 1537 tablettes ont été déployés dans la communauté dont 1398 pour les G50 et 139 pour les notables.** En sommes, 91% des G50 ont eu la tablette et 100 % des conseils des notables ont reçu une tablette par colline. Bien plus, 34 vidéos traitant 8 thématiques comme le foncier, les conflits des ménages ont été produites et finalisées.
- En ce qui concerne le renforcement des capacités sur les divers thématiques y compris l'utilisation des tablettes, 3601 bénéficiaires ont été formés dont 278 notables et 3160 group Leaders des G50 ont été formés.
- 2035 notables collinaires membres du bureau collinaires ont été formés (sur 2085 attendus) sur la gestion des conflits communautaires. Le tableau en bas montre les conflits enregistrés, résolus et référés au cours de l'année 2023 et 2024⁷. s par les notables collinaires de la province MAKAMBA.

Province Makamba/2023 et 2024

⁷ Les données ont été transmis par les présidents des juridictions de base de Makamba.

Communes	Conflits enregistrés par les notables	Conflits résolus par les notables	Cas référés aux tribunaux de résidences	Pourcentage des cas référés
KAYOGORO	3 150	2 130	364	12%
MAKAMBA	2 852	2 476	265	9%
VUGIZO	1 624	1 264	201	12%
NYANZA-LAC	2 619	1 818	173	7%
KIBAGO	1 936	1 471	255	13%
MABANDA	2 292	1 328	618	27%
	14 473	10 487	1 876	13%

Comme le montre le tableau ci-haut, la formation des notables collinaires a permis de réduire 87% le taux des plaintes déposées aux tribunaux de résidence de Makamba et par conséquent a leur désengorgement. La plupart des plaintes portaient sur les conflits fonciers y compris la succession foncière, la recherche de paternité, et des conflits d'intérêts tels que la vente des biens, etc. Au niveau des G50, sur 1526 conflits communautaires reçus, 1251 ont été résolus et 275 référés au sein des notables collinaires.

Grâce à l'introduction de l'application Legal coach et aux séances de renforcement des capacités des notables et des membres des G50, les conflits communautaires ont sensiblement diminué, le nombre des conflits résolus par les notables collinaires a été de 87% dans la province de Makamba tandis que ceux référés vers les tribunaux de résidence représentent 13% des cas. Le pourcentage des membres de la communauté satisfaits des services offerts par les notables collinaires est de 83%.

IV. Impact et leçons apprises

Au regard du rapport d'évaluation finale, le projet a produit des changements significatifs. Le niveau de satisfaction de la population enquêtée à l'égard des acteurs de justice formels et informels est passé de 42,9% au début du projet à 70% à la fin du projet. En effet, au niveau des juridictions, l'amélioration de la qualité des jugements est manifeste, avec une progression significative de la motivation des décisions judiciaires (passant de 40% à 70%) et une amélioration de la gouvernance grâce aux outils numériques innovants (BJV). Les missions d'audit et d'encadrement des juridictions, conjuguées aux actions de renforcement des conseils des notables et à l'implication active des membres des G50, ont induit des changements notables dans le processus de résolution des conflits à Makamba. Sur le plan communautaire, la formation des notables et des membres des G50 a permis une montée en compétences dans le traitement des litiges, ce qui a entraîné un taux de résolution communautaire de conflits de 82% au sein des G50 et de 62% au niveau des conseils des notables, réduisant ainsi considérablement le nombre de cas référés aux juridictions de base. Par ailleurs, l'introduction du **Legal Coach** a renforcé l'autonomie des acteurs communautaires dans la consultation de l'information juridique, augmentant ainsi la satisfaction des bénéficiaires (96% chez les notables et membres des G50). L'ensemble de ces interventions a permis d'instaurer un climat de confiance, d'accélérer le règlement des différends et de désengorger les tribunaux de résidence.

Cependant, **les leçons apprises au cours de l'exécution du projet** soulignent certains défis majeurs rencontrés. Le démarrage du projet s'est heurté à des exigences et des priorités du ministère de la Justice, notamment la digitalisation des services judiciaires et l'opérationnalisation du conseil des notables collinaires. Il y avait une confusion quant à la différenciation entre la numérisation des services et la numérisation de l'information juridique. Les autorités ministérielles craignaient également que le contrôle et la gestion du contenu des outils numériques leur échappent, notamment avec l'introduction de l'application **Legal Coach** dans la communauté. Face à ces défis, le consortium a dû entreprendre des démarches pour obtenir le démarrage du projet. Le constat est que **le changement des politiques et des autorités du ministère sectoriel** peut engendrer des

suites néfastes sur le déroulement des activités du projet, ce qui impose une capacité d'adaptation rapide face aux facteurs externes.

Sur le plan programmatique et technique, compte tenu du niveau initial des acteurs judiciaires en matière de manipulation des outils numériques, il serait pertinent que les **formations sur l'utilisation et l'exploitation des BJV** soient précédées par une formation en **compétences numériques** de base. En outre, les missions de suivi-accompagnement des bénéficiaires du projet se sont avérées indispensables pour garantir une meilleure **appropriation et utilisation des outils numériques**, et ainsi, pour assurer une **administration efficace de la justice**.

V. Lien entre le progrès programmatique et le rapport financier

La moyenne générale de l'exécution du budget est de 84%. Elle est en parfaite corrélation avec le niveau d'atteinte des résultats. En effet, les réalisations faites ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant pour les indicateurs quantitatifs et qualitatifs comme le montre le tableau de suivi des indicateurs du projet en annexe. Certains indicateurs sont satisfaisants, d'autres ont non seulement été atteints, même dépassés, notamment : le Niveau de satisfaction des justiciables par rapport aux services offerts par les juridictions : 92% par rapport à la cible de 75%. Pourcentage d'acteurs judiciaires qui utilisent les contenus des BJV dans le traitement des litiges est de 107% par rapport à la cible de 70%. Pourcentage des pourvoyeurs (fournisseurs) d'aide légale qui déclarent avoir amélioré leur prestation grâce au renforcement des capacités et à l'accès aux BJV : 118% par rapport à la cible de 80%. Pourcentage des cas de conflits résolus et clôturés au niveau des conseils de notables : 103% par rapport à la cible de 62%.

En conclusion, la gestion du projet a été efficient car la consommation du budget est en corrélation avec les résultats atteints.

VI. Suivi et coordination

Dans le cadre des activités de suivi-évaluation, **l'évaluation de base a été réalisée** au cours de l'année 2022 établissant ainsi les valeurs de référence pour les indicateurs d'impact.

De plus, au cours de la mise en œuvre du projet, des réunions de coordination, des missions de suivi, de planifications et de rapportage avec les partenaires ont été réalisées (Activité 5.2).

a. La coordination

Le projet a prévu une structure de gestion et de gouvernance du projet coordonnée avec une répartition des rôles et des responsabilités claires entre les trois partenaires du consortium. Cordaid, en tant que lead du consortium était responsable de la coordination du projet.

En 2022, le 13 février, une réunion du comité de pilotage a été réalisée et portait principalement sur : L'état d'avancement des activités du projet ; les perspectives ; les contraintes ; les recommandations. Cette réunion a connu la participation de l'Ambassade des Pays-Bas (bailleur de fonds du projet), les chefs de missions et responsables de projets des trois organisations du consortium. La représentante du bailleur à la réunion a formulé quelques recommandations : renforcer l'implication de l'aspect genre à tous les niveaux ; renforcer la visibilité pour ce projet pilote, élaborer un plan de visibilité et communication conjointement sous le lead de Cordaid ; collaborer avec le ministère de la Justice pour la pérennisation des acquis du projet ; améliorer la coordination au sein du consortium de mise en œuvre du projet ; capitaliser sur la complémentarité des approches de différents partenaires. En 2023, quatre réunions (du 07 février, 12 avril, 16 mai et 09 juin) entre les membres du consortium et autres parties prenantes ont eu lieu et elles avaient pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des activités et les défis rencontrés, ainsi que la planification des activités conjointes.

En 2024, le consortium a continué cette dynamique de gestion et de coordination des activités du projet en collaboration avec les membres du Comité de Pilotage. Des rencontres périodiques ont été organisées.

En effet, il y a eu des rencontres bimensuelles de coordination avec les trois (3) membres du Consortium ayant pour objectif :

- Le suivi de la mise en œuvre du projet et de sa qualité,
- Le rappel des obligations qui incombent aux membres, et du rapportage,
- La programmation des descentes de visite sur le terrain, etc.

b. Les mécanismes de suivi-évaluation

Dans le cadre de mise en œuvre des mécanismes de suivi-évaluation les activités réalisées sont les suivantes :

- Un atelier de mise en place des outils de suivi et de collecte des données pour le consortium a été organisé au mois de mai 2023. Par la suite des données ont été régulièrement collectées par les membres du consortium notamment à travers les structures communautaires, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires.
- 04 missions de suivi exécutées en collaboration avec le ministère de la Justice auprès des notables et des membres des G50, des structures d'aide légale et des magistrats en vue de suivi de l'avance des activités du projet.
- Mise en place d'une boîte à suggestion en pour opérationnaliser un mécanisme de feedback.
- En complément, une **évaluation finale indépendante** a été réalisée à la fin de projet pour mesurer les effets produits, analyser les progrès et formuler des recommandations. Globalement, plusieurs indicateurs ont été atteints ou dépassés, bien que certains résultats aient été affectés par le retard enregistré au démarrage.

c. Analyse de la progression des indicateurs

La logique d'intervention du projet repose sur une chaîne de résultats bien structurés qui ont généré des effets mesurables : amélioration de la qualité des jugements, renforcement de la résolution locale des conflits et augmentation de la satisfaction des bénéficiaires. Ces résultats traduisent des **changements significatifs**, en adéquation avec les **trois objectifs spécifiques du projet**.

Pour le premier objectif, visant à améliorer l'accès à l'information juridique pour les acteurs judiciaires formels, les résultats sont probants : **87 % des magistrats** ont désormais recours aux outils numériques, et **70 % des décisions judiciaires** sont mieux motivées. Cela est notamment dû aux formations continues et aux missions d'encadrement, qui ont renforcé la qualité du travail judiciaire et la redevabilité des magistrats. Le deuxième objectif, axé sur le **renforcement des structures d'aide légale**, a permis une opérationnalisation complète (100 %) des services d'assistance juridique pour les personnes vulnérables, avec un **taux de satisfaction de 70 %**. Enfin, le troisième objectif, relatif au **renforcement des structures communautaires**, a permis une implication effective des notables collinaires et des membres des G50 dans la résolution des conflits. Ainsi, **82 % des litiges ont été résolus au niveau des G50** et **62 % par les conseils des notables**, avec des taux de référencement aux juridictions réduits respectivement à 18 % et 14 %. L'utilisation de l'application **Legal Coach** a renforcé l'autonomie juridique des communautés, avec un **taux de satisfaction atteignant 96 %**. L'ensemble de ces résultats témoigne de l'efficacité de la logique d'intervention du projet, de sa capacité à répondre aux besoins identifiés, et de son alignement avec les priorités du secteur judiciaire (voir le tableau de progression des indicateurs en annexe).

VII. Mise à jour de la matrice des risques

La matrice des risques a été régulièrement mise à jour afin d'anticiper dans la mise en œuvre des activités ou prévoir des mesures d'atténuation des risques. Ce tableau en dessous représente les risques contextuels et programmatiques qui ont été identifiés au cours de cette période de rapportage.

Risques	Conséquence	Proba bilité	Impact	Mesure d'atténuation
Risques contextuels				
R.1 Faible implication / Changement des autorités/ Faible	Ralentissement des activités du fait des reports	Faible	Faible	Implication des autorités administratives à différentes étapes de la mise en œuvre du

motivation / adhésion par les autorités administratives.	répétitifs des activités planifiées.			projet. - Planification conjointe avec les partenaires étatiques ciblés
R.2. Eruption des nouvelles pandémies	Perturbation des activités ; atteinte à la santé du personnel, des Bénéficiaires ; perturbation financière des partenaires.	Faible	Elevé	Le consortium doit garder la vigilance et créer des synergies de communication avec les organisations œuvrant dans le domaine de la santé.
R3. Préparation des élections législatives et communales de 2025	Perturbation des activités sur le terrain	Modéré	Faible	Anticiper dans la mise en œuvre des activités impliquant les autorités administratives.
Risques programmatiques				
R4. Utilisation des outils numériques (tablettes, ordinateurs, etc.) pour d'autres fins que celles du projet, ce qui risque de causer des pannes.	Les bénéficiaires du projet n'ont pas accès aux contenus juridiques et ne peuvent les utiliser au quotidien dans leur travail. Difficulté d'assurer la maintenance	Faible	Modéré	Mise en place de systèmes de sécurisation du matériel. Responsabilisation de points focaux. Inventaires fréquents. Planning d'activités/d'utilisation et de réparation
R5. Faible accès des femmes, des seniors et les personnes handicapées aux outils numériques	L'écart/déséquilibre quant à l'accès à l'information juridique entre les différentes couches de la population.	Modéré	Faible	Sensibilisation communautaire.
R6. Pénurie du carburant	La perturbation des activités	Modéré	Élevé	- Signer des conventions de fourniture du carburant avec les gestionnaires des stations-services. - Mise en place du Stock de sécurité stratégique.
R7. Indisponibilité des cadres du ministère de la Justice car sollicités par plusieurs acteurs en même temps	Perturbation des activités	Modéré	Modéré	Partager le planning mensuel au ministère de la Justice.
R 8. Disponibilité irrégulière des membres du comité technique en charge d'élaborer les contenus liés à la jurisprudence.	Perturbation des activités	Faible	Faible	Mise à jour régulière du contenu des BJV

VIII. Défis rencontrés et solutions proposées

Défis rencontrés	Solutions proposées
Octroi tardif de l'autorisation de démarrage par le ministère de la justice	Accord par le bailleur d'une extension de délais sans cout de 5 mois pour compenser le temps perdu. Recrutement d'un staff supplémentaire pour renforcer l'équipe de mise en œuvre du projet
Pénurie du carburant durant la période de mise en œuvre du projet	Combiner les missions de déploiement avec le suivi-accompagnement auprès des structures ayant déjà bénéficiées les BJV.
Bénéficiaires non habitués à la manipulation des outils numériques	Intégré une formation en informatique de base et organisé des missions de suivi et accompagnement pour optimiser l'utilisation des BJV déployées.
Disponibilité irrégulière des membres du comité technique chargé d'élaborer les contenus liés à la jurisprudence	Nous avons décidé d'intégrer les contenus au fur et à mesure qu'ils sont disponibles.

IX. Description des acquisitions

Le projet « Accès à l'information juridique numérique » s'inscrit dans une dynamique de durabilité, en alignant ses objectifs aux les documents stratégiques du pays, notamment le Plan National de Développement 2018-2027, la politique sectorielle du ministère de la Justice 2020-2027, ainsi que la Stratégie de l'Aide Légale. Ces documents visent à renforcer l'offre et la demande de justice, à moderniser et informatiser les services juridiques et judiciaires, et à promouvoir les droits des communautés.

Dans cette optique, le projet a soutenu des structures étatiques pérennes telles que le CEDJ, le CFPJ, la Cour Suprême, les juridictions de Makamba, ainsi que des acteurs non étatiques comme la CEJP et les barreaux, qui offrent des services légaux. Ces structures ont bénéficié de matériel et d'équipements qui continueront de fonctionner après la fin du projet, avec des coûts de maintenance relativement faibles. De plus, l'actualisation de l'information juridique dans les bases de données des BJV et dans l'application LegalCoach sera assurée par un serveur hébergé au sein du ministère de la Justice, garantissant la pérennité des outils numériques développés.

Au cours de la mise en œuvre du projet, plusieurs équipements ont été achetés au profit des bénéficiaires. Une partie a été destinée au personnel du consortium, comprenant des ordinateurs portables, imprimantes, photocopieuses, tables, chaises, etc. Une autre partie a été allouée aux bénéficiaires directs du projet, incluant des tablettes, ordinateurs, rétroprojecteurs, cartes Kajou, BJV, plaques solaires, et plus encore. De plus, un matériel spécifique a été acheté pour les notables collinaires, comprenant des parapluies, imperméables, agrafes, décamètres, etc. (voir l'inventaire détaillé en annexe).

X. Conclusion

Le projet d'accès à l'information juridique numérique a apporté des innovations dans le secteur de la justice. L'introduction au sein des juridictions de la province de Makamba des BJV et du Legal Coach et dans la communauté a permis aux acteurs judiciaires formels et informels à accéder à l'information juridique dans un temps relativement court par rapport aux années antérieures. Bien plus, pour mieux servir les demandeurs des services d'aide légale, le projet a appuyé également dans le renforcement des capacités des acteurs formels et informels et des résultats ont été satisfaisants notamment l'amélioration de la qualité des jugements dans les juridictions de Makamba qui a passé de 40% à 70%.

Le projet était dans sa phase d'enracinement et de floraison mais il se clôture. Il avait besoin d'un temps d'enracinement pour la consolidation des acquis et l'encadrement des acteurs formels et informels afin de jeter des bases solides et pérennes dans le domaine de l'accès à la justice dans la province de Makamba.

Enfin, sur la base des résultats atteints, un souhait d'extension de ce projet dans d'autres provinces

tout en consolidant les acquis de Makamba a été formulé par plusieurs bénéficiaires de ce projet y inclus le ministère de la Justice.

XI. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport financier

Annexe 2 : Tableau de progression des indicateurs

Annexe 3 : Rapport de l'évaluation finale du projet

Annexe 4 : Rapport d'audit

Annexe 5 : Liste des inventaires